

DEC161172DR07

Décision portant de nomination de Madame Sylvie FIORINI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5308 intitulée « Centre international de recherche en infectiologie ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n° **UMR5308** intitulée « **Centre international de recherche en infectiologie** » et nommant **Monsieur François-Loïc COSSET** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **20/06/2016** ;

Considérant que **Madame Sylvie FIORINI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée **par délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **Madame Sylvie FIORINI, technicienne,** est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5308** intitulée « **Centre international de recherche en infectiologie** », à compter du **1^{er} janvier 2016**.

Madame Sylvie FIORINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Madame Sylvie FIORINI** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **LYON.**, le **29/06/2016**.
Le directeur de l'unité
François-Loïc COSSET

Visa du chef d'établissement partenaire

Visa du délégué régional
du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers

|
Dépasser les frontières
Advancing the frontiers